

Codes subvention pour la campagne « Projet sportif fédéral 2020 »

Libellé subvention	Code subventions
FFKaraté - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1227
FFKaraté - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1228
FFKaraté - Bretagne - Projet sportif fédéral	1229
FFKaraté - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1230
FFKaraté - Grand Est - Projet sportif fédéral	1231
FFKaraté - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1232
FFKaraté - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1233
FFKaraté - Normandie - Projet sportif fédéral	1234
FFKaraté - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1235
FFKaraté - Occitanie - Projet sportif fédéral	1236
FFKaraté - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1237
FFKaraté - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1238
FFKaraté - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1239
FFKaraté - Martinique - Projet sportif fédéral	1240
FFKaraté - Guyane - Projet sportif fédéral	1241
FFKaraté - La Réunion - Projet sportif fédéral	1242
FFKaraté - Mayotte - Projet sportif fédéral	1243



Pour rappel, ces codes permettent aux associations de sélectionner la demande de subvention relative au PSF Karaté dans le répertoire des subventions pour y déposer leur dossier.

Tous les clubs et les organismes déconcentrés doivent renseigner le code relatif à la région où est situé leur siège social.

Lien utiles :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>.